

## Lettre ouverte à l'attention des autorités publiques

L'usine EUROLINKS s'installe à Château-Gombert (Rue Louis Leprince Ringuet 13013). Cette usine Classée ICPE, fabrique **des maillons pour cartouches aux industriels de la munition**.

EUROLINKS avait effectué une étude environnementale afin d'avoir les autorisations nécessaires en s'appuyant sur les réglementations en vigueur, malheureusement de nombreux écarts par rapport à la circulaire du 9 août 2013 et des guides INERIS ont été relevés.

En effet, l'étude EUROLINKS se réfère à des mesures de stations ATMO qui sont loin de plusieurs kilomètres de la zone d'impact de l'étude, 1 Km autour du site.

Aussi, il manque les mesures de beaucoup de polluants retenus par l'étude (Chrome, Nickel, etc.).

Par ailleurs, les populations **sensibles ou vulnérables ainsi que les populations les plus exposées** ne sont pas bien caractérisées, l'étude ne précise pas le nombre de personnes concernées, les exemples qui suivent montrent clairement ses manquements :

Collège Malraux plus de **900 élèves à moins de 250 m** de la future Usine, Les Jardins familiaux du Théâtre Athéna : Ils sont **à moins de 450 m** de la nouvelle Usine EUROLINKS, il s'agit de **63 parcelles d'agriculture biologique sur un terrain de 6000 m<sup>2</sup>**, en dernier le BIM Gymnase **à moins de 400 m** du futur site EUROLINKS.

En ce qui concerne l'enquête publique, beaucoup de dysfonctionnements peuvent être relevés : Il n'y pas eu d'affichage sur Château-Gombert or le site y est implanté. L'affichage s'est fait à Plan-de-Cuques, ce qui explique le peu d'intérêt de la part du publique, car peu concerné. Les limites de Plan-de-Cuques sont presque en dehors de la zone d'impact de l'usine. Une seule affiche sur l'emplacement du site qui n'a pas été vue par les riverains ! Et les permanences étaient sur la mairie de Plan-de-Cuques !

Par rapport à la pollution éventuelle générée par le site (particules fines, métaux lourds), l'éventail des effets sur la santé est large ça peut aller de **l'irritation des voies respiratoires** jusqu'au **cancer des poumons** en passant par les **accidents cardiovasculaires** pour ne citer que cela. Les études scientifiques sur la pollution atmosphérique laissent à penser qu'il n'existe pas un seuil au dessous duquel on pourrait s'attendre à ce qu'il n'y ait aucun effet indésirable pour la santé. D'autres études montrent que les concentrations en Chrome et Nickel sont très importantes autour des sites d'usines de traitement de surface telles que celle d'EUROLINKS.

La société EUROLINKS a déjà été mise en demeure par la préfecture dans le passé à plusieurs reprises pour non conformité de ses installations. L'arrêté préfectoral du 12 août 2019 prévoit un **délai de recours** le cas échéant, prolongé jusqu'à la fin d'une période **de six mois suivant la mise en activité de l'installation**.

Enfin, la présence de l'usine EUROLINKS à moins de 100 m d'immeubles d'habitation et à moins de 250 m d'un collège de 900 élèves (population vulnérable) constitue un **DANGER avéré** sur la santé de la population alentour en fonctionnement normal de l'usine et un **DANGER accru** en cas de fonctionnement en mode dégradé ou accidentel.

Nous alertons toutes les parties prenantes de ce projet ainsi que les autorités compétentes sur les risques potentiels sur la santé des riverains et surtout de leurs enfants.

Nous demandons aux autorités compétentes de protéger notre santé et celle de nos enfants. Nous serions ravis de vous exposer plus en détails les manquements de l'usine lors d'une rencontre.

Riverains de la nouvelle Usine EUROLINKS à Château-Gombert